

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**DE LA COMMUNE de LA CHAPELLE  
VAUPELTEIGNE**

Nombre des membres

**SEANCE DU 30 JANVIER 2017**

- Afférents au conseil	7	L'an deux mil dix sept, le trente janvier à 20h00, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.
- En exercice	7	
- Ayant pris part à la délibération :	6	

**Etaient présents** : Véronique BOUDIN Martine CROCHOT, Philippe DAUVISSAT, Raphaèle DELALANDE, Alain TREMBLAY.

Date de convocation  
23 Janvier 2017

**Absent excusé** : Bernard FOYNAT.

Date d'affichage  
6 Février 2017

**Secrétaire de séance**: Raphaèle DELALANDE.

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption du dernier compte rendu du 12 décembre 2016.
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**Le quorum étant atteint la séance est ouverte. Les PV de la dernière séance est lu et adopté.**

**DELIBERATION 2017-01 DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE:**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les communes doivent rendre accessible l'ensemble des établissements recevant du public appartenant à la commune. La loi 2005-102 du 11 février 2005 prévoyait que cela soit réalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Afin de permettre la poursuite des travaux de mise aux normes avec sécurité juridique, l'ordonnance du 26 septembre 2014, permet aux collectivités de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée. Ce dispositif constitue un engagement juridique et budgétaire des travaux sur une ou deux périodes de trois ans selon conditions spécifiques. Cet agenda doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

Il a été demandé par délibération 2015-029 du 16 septembre 2015 une prorogation du dépôt de l'agenda qui a été accepté pour 12 mois par prorogation 159.

Aussi,

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L.111-7-5, L.111-8 et L.122-1 du code de la construction et de l'habitation,

VU l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public,

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- Approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée présenté, qui porte sur une durée de 3 ans et pour un montant total de 47 660 €, et autorise le maire à présenter la demande de validation de l'agenda.
- Charge le maire de veiller à l'exécution dudit Ad'AP.

### **Compte-rendu des différentes réunions de commissions**

--Élection du président et des vice-présidents de la nouvelle communauté commune le 16 janvier 2017 « Communauté de commune de Chablis Villages et Terroirs » Mr Dominique Charlot a été élu président.

### **Questions diverses**

#### **Projets de travaux 2017**

Lors de la cérémonie des voeux il a été mentionné la liste suivante :

- Réparation de la toiture de l'église et des enduits de la sacristie (Demande de subvention à faire auprès des monuments historiques)
  - Accès à l'église (Demande de subvention à faire dans le cadre de l'accès PMR)
  - Création/réfection de trottoirs suite aux inondations Réception d'une subvention DETR de 22600€ de la préfecture couvrant 44% des travaux
  - Mise en place de la signalisation dans le village
  - Mise aux normes PMR de la salle des fêtes (Demande de subvention à faire)
  - Endiguer la prolifération de chats errants avec le support de l'association « Respectons » Et « 30 millions d'amis »
- Autres projets à définir avec le Conseil Municipal

#### **Protection contre les inondations**

Une réunion s'est tenue en mairie le 6 janvier avec les représentants du syndicat de bassin, de l'institut d'entretien des rivières, du syndicat de bassin du serein et le maire de Maligny.

Des idées d'amélioration de l'écoulement de la rivière entre Chablis et Maligny ont été évoquées ainsi qu'un plan d'action, les premiers travaux pouvant intervenir à l'été 2018. Une réunion publique d'information va être organisée

#### **Reconnaissance du village en catastrophe naturelle suite aux inondations**

Une requête a été formulée le 16 janvier auprès de notre sénateur Mr Henri de Raincourt pour une nouvelle intervention auprès du ministre Monsieur Bruno le Roux. Un courrier va être adressé le 19 janvier au ministre.

### **Déjections canines**

Il est noté des incivilités récurrentes :

Suite aux contacts auprès de plusieurs Mairies, il est recommandé une approche de prévention par attention attirée par des panneaux humoristiques.

Un projet d'avertissement a été préparé pour analyse et mentionne la possibilité de déjections dans les caniveaux en attente de mise à disposition de sacs.

Une proposition de distributeurs nous a été remise, coût unitaire 325€HT & sacs papier 119,15€HT pour 720sacs.

### **Chaudière Presbytère**

Une sonde défailante a été remplacée le 12 janvier par la société Fortini.

L'ensemble des travaux de réparation du local presbytère est terminé.

Il est confirmé que l'installation de chauffage fonctionne bien.

### **Écran de projection et vidéo projecteur**

L'installation a été faite le 12 janvier avec l'aide de Monsieur Enzo SERIO.

La société BELLAT est venue sur place le 14 janvier, elle prendra en charge l'installation et l'alimentation électrique du vidéo projecteur.

### **Amélioration des installations électriques de la Mairie.**

Il a été demandé l'expertise de la société BELLAT :

-Salle des fêtes : le système en position « Automatique » fonctionne avec les horloges (permet de définir par programmation les périodes de chauffe).

Les thermostats en position « normal » assurent le réglage de la température à 20°.

En position hors gel les thermostats permettent de garder une température de 15°.

- Mairie : la puissance électrique installée ne permet pas de chauffer simultanément le secrétariat et la salle du conseil, un système de délestage n'est pas possible il est recommandé d'augmenter la puissance du compteur.

-Système de réduction de température du secrétariat : le système ne comporte pas de batterie de secours et donc se dérègle à chaque coupure de courant, nécessité de vérifier régulièrement si le jour et l'heure sont corrects.

### **Désinstallation des éclairages de fin d'année**

La société Eiffage a procédé au démontage des illuminations le jeudi 12 janvier.

Les équipements sont étiquetés pour faciliter leur prochaine installation.

### **Éclairage des fenêtres de la mairie en Bleu-Blanc-Rouge**

Une proposition va nous être faite pour mettre en place cette installation ce qui valoriserait la façade notre mairie.

### **Sapin de Noël**

Suite à la demande du comité St Vincent de Poilly-sur-serein, il a été proposé de fournir notre sapin, cette proposition a été rejetée ils ont déjà l'ensemble des sapins nécessaires.

Le sapin a été retiré par les agents de la CCCVV des branches et la partie haute ont été utilisées pour la décoration de la St Vincent.

### **Salage des rues**

Le contrat avec la communauté de commune pour 16h par semaine ne procure pas la flexibilité nécessaire pour une intervention de salage le week-end ou en période hors intervention des agents.

Suite aux informations météo le 14 janvier Mr le Maire, Mme Crochot et Mr Dauvissat ont effectué un salage préventif de la commune ( pont, virage en »S » du centre, rue des rosiers et bas de la rue des vignes).

Cette opération a montré la carence du matériel actuellement disponible et conduit la commune à une analyse d'acquisition de moyens complémentaires.

**Plainte d'un riverain pour fissure d'un mur bordant la route.**

Un riverain a signalé qu'une fissure sur son mur provenait d'un effondrement de la route dans le virage en « S » du centre du village.

Un contact a été pris avec l'agence territoriale routière pour recueillir leur expertise dans ce domaine en première analyse, il n'y aurait aucun lien de cause à effet, un courrier va nous être adressé

**Véhicules épaves stationnées à l'entrée du village côté Poinchy.**

Monsieur le maire a contacté le propriétaire pour l'informer qu'un stationnement supérieure à une semaine était interdit par le code de la route, le véhicule a donc été retiré.

**Manifestation**

La course pédestre « Pontigny Chablis » passera sur le territoire de la commune de la Chapelle Vaupelteigne le samedi 20 mai 2017 en fin d'après-midi.

Nous devons prévoir un service de sécurité pour cette manifestation.

**Contrat Yonne copie :**

Le contrat Yonne copie arrive à expiration au mois de juillet 2017, la décision de vouloir le renouveler ou annuler sera à étudier rapidement.

Sans réponse, reconduction automatique pour un an, pour annuler lettre recommandée avec A/R à envoyer 3 mois avant la fin du contrat.

**Equipement pour les agents de la CCCVT et pour l'église**

Deux pelles carrées et un balai ont été acquis en équipement complémentaire.

Deux tapis ont été installés à l'entrée de l'église.

**Butée au sol sur portail cour Mairie**

Prévoir remplacement butée fixe par butée escamotable, la butée actuelle peut provoquer des chutes.

**Bornes cadastrales à ressortir dans les chemins qui ont été refaits.**

Une demande a été effectuée afin de bien déterminer une nouvelle plantation.

**Traitement des buis du chemin d'accès à l'église**

Durant la manifestation de la St Vincent il a été porté à notre attention par un participant que les buis de l'église sont atteints par une maladie, nous devons faire intervenir un professionnel.

**Date du prochain conseil municipal, proposition du lundi 13 mars 2017**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire

Jean Jacques CARRE.